

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE D'ANGLIERS



PLAN LOCAL D'URBANISME ELABORATION

DOCUMENT D'APPROBATION

Pièce n° 6.1 Emplacements réservés

Vu pour être annexé à la Délibération du :

Le Maire, Monsieur Didier TAUPIN

PLU	Prescrit	Débat PADD	Arrêté	Approuvé
Elaboration	2 décembre 2003	1 ^{er} mars 2005	14 février 2006	



INGENIERIE DEPARTEMENT TRAVAUX PUBLICS

S.A.R.L. au capital de 12 000 € - n° SIRET 381 934 512 00025 - Code APE 742C

10 rue Alfred Kastler - Les Minimes - 17000 La Rochelle - Tél. 05 46 34 25 69 - Fax 05 46 34 27 61

E.Mail : idthp@wanadoo.fr

Les emplacements réservés figurés aux plans de zonage sous les hachures quadrillées noires et mentionnés sur la liste en annexe sont soumis aux dispositions de l'article L. 123-17 du Code de l'Urbanisme.

Article L. 123-17 du Code de l'Urbanisme (premier alinéa) :

« Le propriétaire d'un terrain bâti ou non bâti réservé par un Plan local d'Urbanisme pour un ouvrage public, une voie publique, une installation d'intérêt général ou un espace vert peut, dès que ce plan est opposable aux tiers, même si une décision de sursis à statuer qui lui a été opposée est en cours de validité, exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé qu'il soit procédé à son acquisition dans les conditions et délais mentionnés aux articles L. 230-1 et suivants. »

Les emplacements réservés sont soumis aux mêmes règles que la zone dans laquelle ils sont inclus.

Sur les documents graphiques du règlement, treize emplacements réservés sont répertoriés :

Emplacement réservé	Destination des opérations	Bénéficiaire	Superficie en m ²
ER 1	Parking poids lourds	Commune	4 249
ER 2	Pôle commercial multi-services + logements	Commune	9 296
ER 3	Cheminement piéton	Commune	656
ER 4	Lagunage	Syndicat des eaux	33 300
ER 5	Atelier communal	Commune	1 400
ER 6	Elargissement de la voirie	Commune	674 (5 m de large)
ER 7	Aménagement d'un carrefour	Commune	536
ER 8	Elargissement de la voirie	Commune	3 380 (4 m de large)
ER 9	Elargissement de la voirie	Commune	652 (4 m de large)
ER 10	Elargissement de la voirie	Commune	1 574 (4 m de large)
ER 11	Elargissement de la voirie	Commune	146 (4 m de large)
ER 12	Equipements publics	Commune	21 901
ER 13	Création de voirie	Commune	491 (12 m de large)